

## **Déclaration préliminaire du SNUipp-FSU au CTPD de Vaucluse du 2 février 2010**

Alors que la rentrée 2009 s'est faite avec un effectif de rentrée en hausse de 111 élèves par rapport aux prévisions, alors que les prévisions pour la rentrée 2010 affichent une hausse des effectifs départementaux de 198 élèves, aucun poste n'est attribué au Vaucluse pour tenir compte de ces augmentations d'effectif.

Les 12 postes ventilés pour le département par le recteur permettent uniquement de compenser les pertes de décharges de direction pour les écoles de 4 classes jusqu'alors assurées par les stagiaires IUFM. Aucune mesure positive ne permet de répondre à la hausse démographique prévue en 2010 pour la deuxième année consécutive.

Le Vaucluse voit encore ses moyens d'enseignements dégradés pour la rentrée scolaire 2010 :

- au détriment des élèves,
- au détriment des conditions de travail des collègues dans les écoles

Nous sommes très inquiets des conditions de fonctionnement des écoles qui vont être arrêtées pour la rentrée 2010. Les affichages de l'administration dans les documents préparatoires du CTPD ne sont pas pour nous rassurer.

Concernant la liste des écoles mises à l'étude pour une éventuelle fermeture, nous ne comprenons pas pourquoi des écoles continuent à figurer dans le tableau alors que leurs prévisions d'effectifs sont au-dessus des moyennes. C'est d'autant moins compréhensible que Monsieur l'Inspecteur d'Académie a annoncé lui-même en groupe de travail que les moyennes pour les ouvertures et fermetures de classes seraient identiques à celles des années précédentes. Nous demandons avant l'ouverture des travaux de ce CTPD que ces écoles soient sorties de la liste des situations à envisager.

Concernant les moyens ASH engagés par le département pour la prise en charge des élèves en difficulté scolaire. Il y a besoin de répondre à l'augmentation constante des demandes de prise en charge dans notre département. Si nous pouvons lire une volonté de maintien des moyens pour assurer les missions ASH à la lecture des mesures de réouverture de certains postes RASED « gelés » à la rentrée 2009 comme de la volonté d'ouverture de CLIS, nous devons à contrario déplorer l'inadéquation des moyens de formation qui vont être engagés pour permettre un réel fonctionnement de ces postes à la rentrée 2010.

Inévitablement, des postes RASED vont rester vacants et sortir de l'ASH. Au détriment des élèves encore une fois.

Autre source d'inquiétude qui est la nôtre, le maintien de la politique départementale volontariste en faveur des zones d'éducation prioritaire réaffirmée par l'Inspecteur d'Académie pour la rentrée 2010. Le manque de postes budgétaires attribués au département pour ouvrir des classes ou maintenir le volant de TR, pour assurer les indispensables missions hors présence des élèves qui participent à l'amélioration du fonctionnement de l'Ecole, risque malheureusement d'être au détriment des écoles dont la population scolaire est la plus en souffrance.

Les situations évoquées ici dénoncent à elles seules l'échec pour les écoles et pour les élèves de la politique aveugle de suppression de postes budgétaires mise en place par le gouvernement.

Sans compter qu'aujourd'hui, personne n'étant en réelle capacité de mesurer les conséquences de cette politique concernant la réforme du recrutement initial des enseignants, nous sommes malheureusement enclins à redouter que la détérioration des conditions de fonctionnement des écoles à la rentrée 2010 soit encore pire que celle pressentie.

Nous souhaiterions conclure cette déclaration par quelques points de l'actualité départementale relevant des attributions du CTPD :

- nous dénonçons au nom des collègues l'incapacité dans laquelle est l'administration de résoudre les dysfonctionnements du système d'indemnisation des frais de déplacement des personnels. Nous demandons que la situation se solutionne au plus vite et que l'administration assume ses responsabilités en payant sans restriction les indemnités de retard que les personnels sont en droit de réclamer.

- nous demandons qu'un bilan du versement réel aux enseignants de la prime de passation des évaluations CE1 et CM2 soit adressé aux délégués du personnel. A notre connaissance, et contrairement aux annonces qui ont été faites, tous les enseignants n'ont pas encore perçu cette prime.

- nous souhaitons avoir des éclaircissements sur les nombreux retards observés entre la date de notification par la MDPH de l'accompagnement d'un élève par un AVSi et l'arrivée effective de ce personnel auprès de l'élève. Sur ce même dossier, nous aimerions connaître les dispositions prises par l'administration départementale pour appliquer les mesures votées par les parlementaires dans le cadre de la loi sur la mobilité et qui doivent permettre à des AVSi en fin de contrat avec l'Education Nationale de poursuivre leur mission au sein d'une association.

- nous demandons qu'il soit procédé à un recrutement d'EVS aide à la direction d'école pour suppléer aux démissions des personnes en place dans certaines écoles. Nous avons connaissance de situations à l'école élémentaire de Caderousse et à l'école maternelle A Blanc à Bollène, nous demandons que s'il y en a d'autres, elles soient toutes traitées rapidement.

- pour finir, nous souhaitons poser le problème de la responsabilité des enseignants dans certaines situations. Certaines mairies, déclarant que ce n'est pas dans les attributions des ATSEM, demandent que les enseignants assurent eux-mêmes l'ouverture et la fermeture du portail de l'école au moment de l'accueil des élèves. De facto, l'accueil des élèves se faisant dans les classes, les enseignants sont amenés à quitter la classe pour aller fermer le portail et n'assurent plus à ce moment là la surveillance des élèves. Quelle est leur responsabilité dans ce cas de figure ?